

## AUTORISATION PARENTALE

### Utilisation de photos et de vidéos

Le Local Jeune, dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et vidéos des enfants du local, lors des activités, ateliers et sorties pour ses différentes publications (journal, plaquette, site internet ...).

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents.

L'article 9 du Code Civil précise :

**« Chacun a droit au respect de sa vie privée [...] Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ».**

S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo.

Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom

De famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, afin de connaître votre position.

Madame, Monsieur .....

Autorise le Local Jeune de la commune de Férel à utiliser dans le cadre pédagogique (publications, site internet ...) des photos et des vidéos de mon enfant..... Prises au cours des activités.

Refuse l'utilisation des photos et des vidéos de mon enfant  
.....

Signature

## AUTORISATION PARENTALE

### Arrivée et départ

Nom et prénom de l'enfant .....

Date de naissance .....

Je soussigné (e) .....

Responsable légal de l'enfant, autorise les animateurs du Local Jeune à laisser mon enfant partir du Local **pour aller dans un lieu autre que chez soi** (city ou Proxi par exemple) et/ou **rentrée chez soi**.

- Toute l'année
- A partir du ..... au .....
- A partir de ..... Heures
- Seul et/ou  Accompagné de .....

Note :  
.....  
.....  
.....  
.....

**J'ai bien pris note :**

Qu'une fois en dehors de Local Jeune mon enfant n'est plus sous la responsabilité des animateurs et du directeur de la structure.

Date Signature (lu et approuvé)